



CONVENTION LYCÉE / SCIENCES PO LILLE PROGRAMME PEI PRO

Préambule

Sciences Po Lille a mis en place depuis 2007 le Programme d'Études Intégrées (PEI), un dispositif d'aide aux élèves de milieu modeste, qui souhaitent poursuivre des études ambitieuses. Cette école, en partenariat avec l'ENSAPL (École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille) et avec le soutien du lycée Gaston Berger a élargi, depuis 2014, son action aux élèves des lycées professionnels dans le cadre du Programme d'Études Intégrées Professionnel, le PEI PRO.

Ces trois institutions s'engagent à travailler ensemble, afin d'aider à la réussite des élèves, en partenariat pour l'année scolaire 2021-2022, avec le

Lycée :

Adresse :

Article 1 : Présentation du dispositif

Le projet se décline en trois actions :

Action 1 : Programme d'Études Intégrées (PEI) – Développement du travail en autonomie

Cette action est portée et mise en œuvre conjointement par Sciences Po Lille, l'ENSAPL et le lycée partenaire. Elle concerne un maximum de 10 établissements permettant à une classe de travailler sur un projet pluridisciplinaire sur la thématique « Demain ». Elle mobilise des enseignants de l'ENSAPL et des enseignants du lycée.

Action 2 : Rencontres étudiants / lycéens dans le cadre du programme PEI

Cette action est portée et mise en œuvre par Sciences Po Lille, l'ENSAPL, le lycée Gaston Berger et le lycée partenaire. Ce sont des étudiants de l'ENSAPL et de Sciences Po Lille qui encadreront les lycéens lors des journées de rassemblement. Un temps de rencontres et d'échanges avec des étudiants et des enseignants de différentes filières BTS sera organisé au lycée Gaston Berger.

Action 3 : Temps de découvertes

Il s'agit d'une immersion dans un établissement de l'enseignement supérieur, l'ENSAPL, et de visites de terrain en lien avec le thème d'études, organisées par Sciences Po Lille.



Article 2 : Les engagements de Sciences Po Lille

Sciences Po Lille prend en charge l'organisation pédagogique et logistique des événements organisés dans le cadre du programme, lors des visites de quartiers à Lille, au lycée Gaston Berger et à l'ENSAPL (**deux trajets sur les trois prévus dans le cadre du programme PEI PRO sont pris en charge par Sciences Po Lille**). Les deux journées de rassemblement seront programmées **en mars 2022**, les soutenances se tiendront **fin mai 2022**.

Lorsque les élèves participent à un événement organisé par Sciences Po Lille, ils sont placés sous la responsabilité de cette école, particulièrement en matière d'assurance.

Article 3 : Valorisation de l'investissement des élèves

Les élèves ayant obtenu la meilleure mention seront récompensés par une sortie pédagogique ou un prix d'une valeur de 100 euros par élève.

Article 4 : Les engagements du lycée

Le lycée partenaire est associé aux projets, à la définition des objectifs opérationnels, leur mise en œuvre, leur suivi et leur évaluation.

Le proviseur du lycée partenaire organise l'inscription au programme des élèves de son établissement. Il désigne deux professeurs référents, chargés d'encadrer les élèves durant l'année scolaire. Cette mission donne lieu à une rémunération spécifique, en fonction des moyens dont dispose l'établissement. Elle pourrait être complétée par l'attribution d'HSE dans le cadre de la convention spécifique qui devrait être renouvelée par le ministère de l'Éducation nationale au cours de l'année 2022. Ces heures seraient alors directement versées aux enseignants par le rectorat de Lille.

Le lycée s'engage à faciliter les interventions de Sciences Po Lille, dans le cadre de ce partenariat : accès à Internet dans l'établissement, possibilités de rencontres avec les étudiants tuteurs, travail du groupe d'élèves avec les professeurs référents, autorisation de déplacement dans le cadre du programme PEI PRO.

Le lycée autorise Sciences Po Lille à diffuser toute information sur le partenariat pour leurs besoins de communication (notamment les photos prises lors des événements de rassemblement et les soutenances).

La présente convention est conclue pour la durée de l'année scolaire en cours.

Signature et cachet
Pierre Mathiot



Signature et cachet
Le proviseur du lycée,